

Partenariat avec l'Institut du Temps Libre

Publié le 21 octobre 2022 – Mis à jour le 28 novembre 2022



Date

Le 20 octobre 2022

Signature d'une convention de partenariat

Jeudi 20 octobre, le Professeur **Jean-François**

Riffard, Doyen de l'**Ecole de Droit**, et **Pierre**

Bevillard, Président de l'association culturelle **Institut du Temps Libre**, se sont rencontrés pour sceller le partenariat entrepris depuis de nombreuses années afin de permettre une diffusion culturelle à un public non étudiant.

La convention signée ce jour offre ainsi la possibilité pour les membres de l'association de suivre dans les locaux de l'Ecole de Droit-Université Clermont Auvergne, les nombreuses conférences proposées par l'Institut, sur des thématiques extrêmement variées.

Ce partenariat, souligne Jean-François Riffard, affirme la volonté de l'Ecole de poursuivre son ouverture sur la vie de la Cité, en s'inscrivant pleinement dans le développement culturel clermontois. Pierre Bevillard réaffirme l'attachement historique de l'Institut du Temps Libre à l'Université Clermont Auvergne et à l'Ecole de Droit, avec la mise à disposition de locaux et l'apport culturel d'enseignants universitaires intervenant à l'ITL.

[https://droit.uca.fr/actualites/partenariat-avec-institut-du-temps-libre\(https://droit.uca.fr/actualites/partenariat-avec-institut-du-temps-libre\)](https://droit.uca.fr/actualites/partenariat-avec-institut-du-temps-libre(https://droit.uca.fr/actualites/partenariat-avec-institut-du-temps-libre))